



Campagne internationale pour la reconnaissance de l'Etat palestinien



Partager



[Le communiqué de la LDH](#) – [l'Appel international](#) – [Le dossier AFPS Alsace](#) – [Post Scriptum](#)

La Campagne pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine rassemble des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et des syndicats à travers l'Europe et le monde pour faire pression en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine en tant que 194ème membre à part entière des Nations unies. Après plus de 70 ans, il est temps de reconnaître l'État de Palestine comme un État souverain et autonome, et de mettre fin aux violations des droits de l'homme et au déplacement des Palestiniens dans la région.

Avec le soutien d'organisations de l'UE, d'Israël et de la Palestine (et de la diaspora), la campagne vise à obtenir la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par les gouvernements nationaux de l'UE et du monde entier. Avec un plus grand nombre d'Etats soutenant la campagne, il y aura un élan plus fort pour que la Palestine devienne le 194ème membre à part entière de l'ONU. A cet égard, les organisations membres de cette campagne développeront des activités nationales avec le soutien des réseaux nationaux pour plaider en faveur de la reconnaissance gouvernementale de la Palestine dans leurs propres pays.

La campagne pour la reconnaissance de la Palestine est basée sur les principes suivants :

Si nous soutenons le droit international et les principes de la Charte des Nations unies, si nous assumons les obligations de la Convention européenne des droits de l'Homme et si nous souhaitons être cohérents avec nos valeurs démocratiques, alors nous tous, Etats et citoyens, sommes obligés et responsables de nous élever contre l'annexion des territoires palestiniens, en demandant au gouvernement israélien de respecter le droit international et les résolutions existantes des Nations unies.

Le peuple palestinien a le même droit à l'autodétermination que le peuple israélien. L'Etat d'Israël a été déclaré le 14/5/1948 et reconnu par les Nations unies le 11/05/1949 ; il est maintenant temps de reconnaître l'Etat palestinien avec sa pleine souveraineté.

C'est la seule solution possible pour mettre fin à toutes les formes de violence et de discrimination, et pour ouvrir une nouvelle phase historique de paix, de coopération et de coexistence, fondée sur la reconnaissance et le respect mutuels des deux peuples, israélien et palestinien.

Communiqué de presse, le 28 juin 2021

Les premiers signataires en France de l'appel à cette campagne sont : **Association France Palestine Solidarité (AFPS)**, Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), REF – Réseau Euromed France, Solidarité laïque, Une Autre Voix Juive (UAVJ).

Campagne internationale pour la reconnaissance de l'Etat palestinien

Appel

[Début](#)

Nous, représentants d'organisations de la société civile et de syndicats européens, israéliens et palestiniens œuvrant à la promotion de la justice sociale et d'une résolution juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondée sur la fin de l'occupation israélienne du Territoire palestinien et la mise en œuvre de la solution à deux États, nous sommes réunis pour lancer cet appel conjoint et urgent à l'Union européenne, aux États membres de l'UE, ainsi qu'aux autres pays européens, afin qu'ils reconnaissent sans délai l'État souverain de Palestine et qu'ils promeuvent son statut d'État membre à part entière à l'Assemblée générale des Nations unies.

2023 marquera le 75ème anniversaire de l'adoption de la résolution 181 des Nations unies sur le partage de la Palestine et la création de l'État d'Israël. Pourtant, le peuple palestinien reste sous le joug de l'occupation israélienne, pris en otage par la volonté d'Israël de négocier son avenir, sans qu'aucune fin ne soit en vue. La bande de Gaza est assiégée et en proie à une crise humanitaire, Jérusalem-Est et les villages palestiniens de sa périphérie sont annexés illégalement depuis 1967, et l'empiètement d'Israël sur les terres palestiniennes en Cisjordanie se poursuit sans relâche, menaçant la viabilité d'un futur État de Palestine, en violation flagrante de la 4ème Convention de Genève et du droit international coutumier.

L'Organisation internationale du travail (OIT), qui lutte pour la justice sociale depuis plus de 100 ans, a exprimé à plusieurs reprises son opposition aux colonies israéliennes sur le Territoire palestinien occupé, conformément à la résolution 2334/2016 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui réaffirme que les colonies n'ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international. L'OIT a mis en évidence l'impact de l'occupation sur les travailleurs palestiniens, en particulier les femmes et les jeunes, et a mené des efforts pour promouvoir le travail décent en Palestine par le biais du dialogue social. La reconnaissance de l'État de Palestine et la responsabilisation des entreprises en vertu du droit international contribueraient à mettre fin aux pratiques de travail abusives d'Israël et à son exploitation des travailleurs palestiniens.

De nombreuses résolutions de l'ONU, soutenant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, s'opposant à l'entreprise de colonisation illégale d'Israël et appelant à des négociations entre les parties, n'ont pas réussi à obtenir une issue au conflit. Trente ans après le lancement de la Conférence de paix de Madrid, le peuple palestinien reste apatride et continue d'être privé des droits civils et humains les plus élémentaires, tandis que le gouvernement israélien continue d'acter unilatéralement l'annexion de fait à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et en Cisjordanie par l'expansion des colonies.

Nous appelons l'Europe à reconnaître l'urgence et à prendre la tête d'une initiative diplomatique visant à parvenir à une résolution juste et durable de ce conflit de longue date, en s'appuyant sur trois principes directeurs de la résolution des conflits : le multilatéralisme, la défense des droits humains et le respect de l'État de droit. La reconnaissance de l'État de Palestine est un pas important vers cet objectif.

L'engagement pris par l'Europe dans la déclaration de Venise de juin 1980, qui reconnaît le droit du peuple palestinien à exercer pleinement son autodétermination, doit être mis en œuvre sans plus attendre.

La reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, est impérative pour fournir aux Palestiniens un horizon diplomatique et créer une parité d'estime entre les parties avant les négociations.

Nous demandons instamment aux institutions européennes, aux organisations de la société civile, aux syndicats et à l'ensemble des citoyens de se joindre à nous dans cet appel afin de contribuer à la réalisation d'une solution à deux États et d'une paix juste dans la région en plaidant localement, nationalement et internationalement pour la reconnaissance de l'État de Palestine.

Les premiers signataires en France de l'appel à cette campagne sont : Association France Palestine Solidarité (AFPS), Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), REF – Réseau Euromed France, Solidarité laïque, Une Autre Voix Juive (UAVJ).

L'Etat palestinien a été proclamé en 1988 à l'issue de la première Intifada, par l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien, conformément aux résolutions de l'ONU sur les frontières définies en 1948, avec Jérusalem Est comme capitale
 Cet Etat et sa population continuent depuis cette date à vivre sous occupation militaire israélienne

15/11/1988 **OLP**

Alger

Déclaration d'indépendance de l'Etat palestinien

le 15 novembre 1988

29/05/2002 **Dijithèque MJP**



La Loi Fondamentale (Constitutionnelle) du 29 mai 2002

Wikipedia



Le Conseil Législatif palestinien

04/10/14 **Nouvel Observateur**



139 pays ont reconnu l'Etat de Palestine...

Ce sont les essentiellement les grandes puissance de tradition coloniales qui refusent...

29/11/2012 **Assemblée Générale ONU**



L'Assemblée générale de l'ONU accorde à la Palestine le statut d'Etat non membre observateur et demande au Conseil de sécurité d'approuver sa demande d'adhésion

Ce sont les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU dominés par les Etats Unis, la France et le Royaume Uni qui détiennent un droit de veto qui refusent d'accorder à l'Etat palestinien, reconnu par 139 pays membres de l'ONU (70% des Etats, représentant plus de 85% de la population mondiale), le statut de membre à part entière de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Cet Etat palestinien est membre de différents organismes de l'ONU, dont l'UNESCO, Commission des Droits de l'Homme, et a adhéré aux statuts de Cour Pénale Internationale.

02/12/14 **Assemblée Nationale**



L'Assemblée Nationale invite le Gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit.

La France représentée depuis plus de 30 ans par ses présidents successifs refuse catégoriquement de reconnaître l'Etat de Palestine tel qu'il a été proclamé en 1988 par les représentants légitimes du peuple palestinien.

En 2014, les représentants du peuple français, Assemblée Nationale et Sénat ont exprimé à une très forte majorité, la volonté de peuple français de voir reconnaître l'Etat palestinien par la France.

En reconnaissant l'Etat palestinien, conformément à la volonté de son peuple, la France entraînerait vers cette même reconnaissance de nombreux pays européens.

Reconnaissance immédiate par la France
de l'Etat palestinien



Ramallah
2015
vue depuis
le musée
Mahmoud
Darwish

un petit pas diplomatique
un grand pas pour la Paix !



Post scriptum AFPS Alsace :

Début

La reconnaissance de l'Etat de Palestine tel qu'il a été proclamé en 1988 sur les frontières déterminées en 1948, conformément aux nombreuses délibérations de l'ONU, avec Jérusalem Est comme capitale marque de manière définitive le fait que les colonies israéliennes implantées en Cisjordanie et Jérusalem Est ne font pas partie d'Israël.

Ce sont des villes habitées par des citoyens israéliens « expatriés » qui résident en Palestine comme résidents étrangers, qui devront, dès la fin de l'occupation, se soumettre aux lois et règlements de l'Etat palestinien en matière d'aménagement (particulièrement d'octroi de permis de construire, de paiement des taxes (habitation, professionnelles, TVA...etc), en matière de gestion de la propriété et de la restitution des biens confisqués par une puissance étrangère, et soumis à la justice civile et pénale du pays où ils résident....ce qui est le cas banal de tous étrangers résidant dans un pays autre que leur pays d'origine.

La reconnaissance de l'Etat palestinien n'implique pas un accord ou une allégeance aux institutions ou organisations palestiniennes quelles qu'elles soient.. Tous les processus conduisant un pays à se libérer d'une occupation étrangère, se déroulent dans le cadre d'un débat, d'une lutte politique concernant le type de société à construire pour l'après occupation. C'est le cas en Palestine, comme cela a été le cas dans le Conseil National de la Résistance en France où la lutte politique était intense entre les « nostalgiques » rêvant de revenir au «Comité des Forges » d'avant 1936 et les « progressistes » qui voulaient les « Jours heureux »....Sans lutte politique nous aurions eu le « Comité des forges »... heureusement ce sont les « progressistes » qui ont imposé les « jours heureux » !

Ce débat politique en Palestine aujourd'hui se déroule sous la double contrainte :

- de l'occupation militaire israélienne,
- d'une intervention massive étrangère de la « Communauté Internationale » (Etats Unis, France, Royaume Uni pour l'essentiel) qui impose ses exigences en faisant pression de manière cynique sur l'octroi des aides humanitaires qu'elle attribuent aux populations sous occupation (classement du Hamas comme organisation terroriste, refus du résultat des élections démocratiques de 2006, pressions pour empêcher toute mise en place d'un gouvernement d'Union Nationale, collaboration intense avec Israël...etc)

L'exigence de reconnaissance de l'Etat palestinien, c'est pour notre part, exiger la fin de l'occupation (c'est à dire le retrait des troupes d'occupation et la levée du siège de Gaza), exiger que la France maintienne son aide à la Palestine, laisse le débat démocratique se dérouler en Palestine sans interventionnisme. Nous, organisations de solidarité avec la Palestine, devons nous concentrer sur l'exigence des sanctions contre l'occupation, la colonisation et l'apartheid.

Le peuple palestinien est assez grand pour choisir son avenir... Il pourra le faire librement quand cessera l'occupation et l'apartheid